

## **Expression de la 7<sup>ème</sup> section**

"La 7e section est favorable à un soutien aux démarches proposées par la section de Droit privé et sciences criminelles (64 avis favorables exprimés, pour 70 membres). Elle se prononce en faveur d'une suspension de l'ensemble des activités, à l'exception de la qualification."

## **Communiqué du bureau de la 72<sup>ème</sup> section**

Le bureau de la section 72 (Épistémologie, histoire des sciences et des techniques) du CNU se déclare solidaire des motions communiquées la semaine dernière par les sections 01, 02 et 04 relatives à la LPR et décide de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'ensemble de ses activités d'évaluation. Les membres de la section sont conviés lors d'une réunion prévue le mardi 17 novembre à se prononcer sur l'opportunité de la poursuite de cette mesure et de sa durée.